

**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 05 FÉVRIER 2015**

**Date de la convocation : 20 janvier 2015**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20150205\_007**  
**BUDGET PRIMITIF 2015**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20150205\_007**  
**BUDGET PRIMITIF 2015**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2015 fixant le prochain comité syndical le 5 février 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 5 février 2015 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

### **I – Exposé des motifs**

Le Budget annexe « Prestation de Services Numériques » retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux services numériques hors mutualisation.

Dans ce cas, la participation des collectivités non membres du syndicat mixte Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le syndicat mixte Gironde Numérique fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

### **II – Présentation du Budget**

Le projet de Budget est voté sans reprise anticipée des résultats de l'année 2014.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 15 000 euros, se décomposant :

- 12 000 euros en section d'exploitation,
- 3 000 euros en section d'investissement.

#### **1 – Dépenses et recettes de la section d'exploitation**

**Les dépenses**, d'un montant total de 12 000 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 012 (charges de personnels) pour 9 000 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 1 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 2 000 euros.

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20150205\_007**  
**BUDGET PRIMITIF 2015**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Les recettes**, d'un montant total de 12 000 euros, sont réparties entre :

- Prestation de services pour 12 000 euros,

**2 – Dépenses et recettes de la section d'investissement**

**Les dépenses**, d'un montant total de 3 000 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) pour 3 000 euros,

**Les recettes**, d'un montant total de 3 000 euros sont réparties entre :

- Virement de la section d'exploitation pour 1 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 2 000 euros,

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2015 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques ».

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 5 février 2015

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

*Annexe : maquette du Budget Primitif 2015*

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Présenté par le La Présidente,  
A Bordeaux, le 05/02/2015  
Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice : 44  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
VOTES : Pour : 18  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.  
A Bordeaux, le 05/02/2015

Date de convocation : 20/01/2015

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Bordeaux, le .....